



FK2
ZONE INDUSTRIELLE AVON
114 AVENUE DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

Paris, le 2 mars 2018

Votre contrat PROTECTION ENTREPRISE ET DIRIGEANT n° AP417664

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n° AP417664 garantit :

FK2
ZONE INDUSTRIELLE AVON
114 AVENUE DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Fabrication de TONGS JETABLES
- VENTE de CARTONS à PIZZA

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	1 500 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 EUR par sinistre
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	250 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	350 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

Pour nous écrire : Generali - Professionnels - Souscription gestion - 75456 Paris Cedex 09



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

FSIP0019 / 290081032



Attestation contrat N°AP417664

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose-repose et de retrait engagés par des tiers	500 000 EUR par année d'assurance
• Frais de dépose et repose engagés par l'Assuré	250 000 EUR par année d'assurance
• Frais de retrait engagés par l'Assuré y compris dépenses de restauration de l'image de marque	250 000 EUR par année d'assurance
• Dommages causés par des produits exportés par l'Assuré aux USA ou au Canada (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	Exclu
Frais de prévention	
Frais de prévention	175 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Roland SIRE
Directeur des Opérations

FSI/P0019 / 290081032

